

Thaïs et Jérémie condamnés à cause du proc à clandos Amunzateguy

L'ancienne porte-parole du mouvement honteusement dissous Génération Identitaire, et étudiante toulousaine de 21 ans, Thaïs d'Escufon, a été condamnée le jeudi 9 septembre à Saint-Gaudens, à deux mois de prison avec sursis et trois mille euros d'amende, pour injures publiques, après la publication d'une vidéo soi-disant anti-migrants.

Cette vidéo avait été postée après une opération le 19 janvier au Col du Portillon, (Haute-Garonne) entre la France et l'Espagne. Dans cette opération, les militants avaient déployé une banderole « no way » et une équipe avait surveillé la frontière avec un drone.

Cette vidéo affirmait qu'il était « scandaleux qu'un migrant puisse traverser la frontière ».

Eh bien quoi oui, Thaïs d'Escufon a tout à fait raison, il est absolument scandaleux que des migrants sans papiers puissent traverser notre frontière sans être arrêtés et reconduits. Où est passé l'État ? Faut-il que maintenant de simples (mais vrais) citoyens et patriotes se sentent en conscience obligés de faire respecter la loi ?

D'autant plus qu'un Français essaierait de franchir sans papiers n'importe quelle frontière, d'un pays musulman par exemple, il serait immédiatement reconduit, ou jeté dans un cul-de-basse-fosse où il moisirait quelques temps, sans aucun respect d'une quelconque procédure ou du droit international.

Il n'y a qu'à voir le sort que font le Qatar ou l'Arabie saoudite aux personnes qui ont le malheur de leur déplaire, les étrangers qui sont subrepticement vus buvant de l'alcool, ou les femmes qui voyagent avec un compagnon sans le sésame du mariage...

Le procureur de la République de Saint-Gaudens, Christophe Amunzateguy, (il nous faudrait aussi le nom du président du tribunal, pour lui faire honte à lui aussi) avait requis quatre mois avec sursis et réclamé quatre mille euros d'amende.

Franchement, voir un procureur ignorer à ce point la loi, nos traditions, l'équité, le bon sens, milite tout à fait dans le sens d'une responsabilisation des juges, qui devraient avoir à répondre de leurs injustices.

La jeune étudiante a évidemment fait appel de cette inique et insupportable condamnation. Elle a déclaré : « La peine qui était requise contre moi était complètement délirante, la condamnation ne l'est pas beaucoup moins ». Et : « C'est une atteinte très grave à la liberté d'expression » visant « à servir d'exemple pour criminaliser le discours anti-immigration ».

En France de nos jours, il vaut mieux violer les lois d'un pays en y pénétrant illégalement plutôt que de dénoncer ceux qui violent ce pays.

Certes les peines inférieures à deux ans ne sont plus exécutées, mais la justice-mur-des-cons serait bien capable de faire une exception.

Et au cas où Thaïs d'Escufon recevrait une autre condamnation, et faisons confiance à cette même justice-mur-des-cons c'est une possibilité non négligeable, elle devrait exécuter son sursis. On en frémit quand on sait qui remplit les prisons, même les prisons pour femmes.

Oui, Thaïs d'Escufon a raison, il est scandaleux qu'un migrant puisse traverser notre frontière pour nous imposer sa volonté, ses mœurs, sa délinquance, ses pseudo-droits et demander en plus qu'on le subventionne, qu'on le nourrisse, le loge, à vie et avec discrimination positive !

Oui il est scandaleux de voir nos frontières devenues des passoires pour des gens qui n'ont rien à faire chez nous et ne nous apportent que la division et la guerre !

Son collègue Jérémie Piano subit la même condamnation, pour avoir évoqué, lui, « une invasion migratoire », « des milliers de clandestins déjà en France » dont « probablement des voleurs, des violeurs et des terroristes en puissance ». Ce sont des propos équivalents à ceux tenus par Éric Zemmour.

Bien évidemment, SOS racisme, cette abjecte association fossoyeuse de la France, sans vergogne et sans pudeur, qui n'en est plus à une ignominie près, qui s'était portée partie civile, s'est réjouie de cette condamnation.

Cette démission de nos juges n'est qu'un gigantesque laissez-passer pour tous les migrants de la terre. Cédric Herrou, qui a fait fortune sur le dos des migrants, doit se

frotter les mains, son business a de l'avenir.

Napoléon aurait paraît-il dit : « celui qui défend son pays ne transgresse aucune loi ». Mais cela, c'était avant. Avant que la France ne devienne une auberge espagnole, un lieu mal famé, accueillant toute la chienlit du monde.

Un repaire de bandits illettrés et sauvages venus nous remplacer, la mettant en grand danger de ne plus être la France.

Et pour commencer, sans frontières, la France ne sait plus comment elle s'appelle.

Sophie Durand